



Lundi 20 janvier, des AED du lycée Victor Hélène Basch à Rennes avaient choisi d'être grévistes pour s'opposer à la réforme du bac en s'inscrivant dans une mobilisation plus large, celle du projet de la réforme des retraites. Quelques jours auparavant, ils avaient été «requis» par le chef d'établissement pour surveiller les E3C. Ayant fait part à leur administration de leur volonté de faire grève, ils ont été menacés verbalement de licenciements dans le cas où ils maintiendraient leur décision. Cette situation est intolérable. Non seulement, ces assignations ne respectent pas le cadre légal des modalités de convocation, mais il s'agit également d'une grave atteinte au droit de grève. Ces pressions indignes sur des personnels précaires ont le rectorat pour origine. L'intervention collective des enseignants du lycée et de leurs syndicats, a permis le respect des droits des AED menacés.

Mardi 21 janvier, tous les APS de la ville de Rennes (Assistants chargés de Prévention et de Sécurité) ont été réquisitionnés pour « sécuriser les épreuves du baccalauréat » au lycée René Cassin à Montfort-sur-Meu, fortement perturbé la veille lors des premières épreuves des E3C. Ces APS, convoqués dans la journée du lundi 20 janvier par mails et par SMS, avaient rendez-vous mardi 21 à 6h50 au Rectorat pour du covoiturage jusqu'à Montfort-sur-Meu. Ceci est inacceptable. Les APS ne sont pas des vigiles chargés d'assurer le bon déroulement des examens, qu'il serait possible d'envoyer à loisir dans tout le département pour «sécuriser» les établissements. Cette convocation les place dans une situation anxiogène.

Outre les pressions sur les personnels, des lycéens ont reçu la visite de la gendarmerie à leur domicile le dimanche 19 janvier. Sous prétexte qu'ils échangeaient par internet pour organiser leur mobilisation contre les E3C dans leur lycée, il leur a été signifié qu'une plainte pourrait être déposée à leur encontre.

Dans de nombreux établissements du département, l'organisation des épreuves des E3C se fait dans des conditions inacceptables. Les collègues se mobilisent. Les remplacer par des précaires de l'éducation est une véritable provocation qu'envoie l'administration à l'ensemble des personnels mobilisés contre le projet de réforme des retraites et des réformes Blanquer.

La CGT Educ'action 35, la CNT, le SNES-FSU 35, le SNFOLC 35 et Sud Education 35 demandent au Recteur de l'Académie de Rennes :

- de cesser les convocations forcées des AED et des APS.
- d'entendre les revendications des enseignants et des lycéens en lutte contre les E3C, lutte qui s'inscrit dans la mobilisation plus large contre le projet de réforme des retraites
- de rappeler à l'ensemble de la hiérarchie, les droits des personnels, tels que le droit de grève, liberté fondamentale garantie pour les fonctionnaires par l'article 10 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant Droits et obligations des fonctionnaires.

Rennes, le 24/01/2020.